

VILLERS-FRANQUEUX

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 22 juin 2021

L'an deux mil vingt et un, le 22 juin à 20H30.

Le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à VILLERS-FRANQUEUX sous la présidence de Monsieur MALTOT Éric, Maire de Villers-Franqueux.

Date de convocation :

15/06/2021

Nombre de :
conseillers en

- exercice : 10
- de présents : 09
- de votants : 09

Etaient présents :

Messieurs MALTOT Éric – ROSTEIN David - OUDIN Johann -
GEANCY Christophe – THIERY Rémy et Mesdames LE DROGO
Madeleine - FOURQUIN Corinne. - MISSA Agnès – ROSIEZ Christine

Absente excusée : Mme BLAIZOT Carine

Absent :

Mme FOURQUIN Corinne a été élue secrétaire de séance

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du conseil du 23 mars 2021
- Modification des statuts de la Communauté urbaine du Grand Reims
- Travaux Lavoir : demandes de subventions
- Transformation de l'ancienne salle associative (Gare)
- Questions diverses

I - Approbation du compte rendu du 23 mars 2021

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité

II - Modification des statuts de la communauté urbaine du Grand Reims /délibération n° 7/2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'arrêté préfectoral du 15 septembre 2016 modifié portant création de la Communauté urbaine du Grand Reims,
Vu l'arrêté préfectoral du 21 novembre 2018 portant approbation des statuts actualisés de la Communauté urbaine du Grand Reims,
Vu l'arrêté préfectoral du 28 octobre 2019 relatif à la composition du Conseil Communautaire du Grand Reims,
Vu les statuts de la Communauté urbaine du Grand Reims,
Vu la délibération n° CC-2021-31 du Conseil communautaire du 25 mars 2021 modifiant les statuts de la Communauté urbaine du Grand Reims,
Considérant que les statuts doivent être approuvés par les Conseils municipaux des communes membres dans un délai de 3 mois à compter de la notification de la délibération susvisée,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

d'approuver les statuts modifiés de la Communauté urbaine du Grand Reims.

III - Travaux réfection du lavoir /demande de subvention au Conseil Départemental Délibération n° 8/2021

Monsieur le Maire expose le projet d'aménagement du lavoir rue de la Couronne

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 23 237.30 € HT soit 27 884.76 € TTC qui est susceptible de bénéficier d'une subvention du Conseil Départemental.

Le financement sera assuré par une subvention du Conseil Départemental et l'autofinancement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- d'arrêter le projet de travaux ci-dessus mentionné
- d'adopter le plan de financement présenté par le Maire
- de solliciter une subvention au titre du Conseil Départemental
- d'autoriser M. le maire ou le 1^{er} adjoint à signer tout document relatif à ce dossier.

IV - Choix de l'entreprise aménagement lavoir :

Les réparations effectuées précédemment n'ont pas tenues aussi après avoir faire un diagnostic, il nous a été conseillé de reconstruire les bassins.

Deux entreprises ont établi un devis l'un s'élevant à 84 085.38 €, le second à 23 237.30 €. Ce projet ne peut bénéficier que d'une subvention du Conseil Départemental, nous allons donc faire un dossier de demande de subvention.

Délibération n° 9/2021

Monsieur le Maire expose le projet d'aménagement du lavoir rue de la Couronne

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- de choisir l'entreprise SARL LEQUEUX Etienne pour effectuer les travaux pour un montant de 23 237.30 € HT soit 27 884.76 € TTC
- d'autoriser M. le maire ou le 1^{er} adjoint à signer tout document relatif à ce dossier.

V- Transformation ancienne Gare :

Les modifications demandées à l'architecte concernant, l'isolation des murs, la pose de volants roulants, l'ouverture de la porte de la salle de bains ont été intégrées au projet. Le permis de construire a été déposé et obtenu. Nous sommes dans l'attente du cahier des charges et du chiffrage prévisionnel pour contacter des entreprises et faire une demande de subvention auprès de la Région (délai de remise des dossiers le 30 septembre).

VI- Questions diverses :

- ❖ **Crucifix** : l'association procède à la restauration.

- ❖ **Espace cinéraire** : la mise en place est prévue à l'automne prochain.

- ❖ **Toiture église** : Nous avons demandé à l'entreprise BOELLE d'établir un diagnostic de l'état de la toiture de l'église. Celle-ci étant d'origine, seul le clocher a été refait à neuf en 2007. La communauté Urbaine du Grand Reims reconduit pour le mandat 2022-2024 les fonds de soutien, nous envisageons de bénéficier de cette subvention ainsi que de la DETR, ces subventions sont cumulables pour la réfection de la toiture.

- ❖ **voiries** : la commission voirie du pôle de Cauroy a établi la liste des voiries qui doivent être réalisées sur les trois années à venir. La rue d'Adam est programmée pour 2022, en totalité, réseaux et revêtement.

- ❖ **Informations diverses** : Monsieur le maire fait le point sur les événements climatiques récents, tempête du 19 juin : au cimetière des branches ont endommagé des pierres tombales, la commune a fait une déclaration de sinistre auprès de notre assureur. Monsieur le maire tient à remercier Monsieur PECHINE et Monsieur Le Drogo pour leur aide dans le déblaiement des branches dans divers lieux de la commune.
Une partie du village a subi une coupure de courant de plusieurs heures suite à la foudre qui est tombé sur un transformateur rue de Thil.

- ❖ **PLU** : suite à la réunion du 19 mars dernier, les décisions validées par le conseil municipal ont été intégrées. Par courrier en date du 09/06/2021, la Mission Régionale de l'autorité environnementale (MRAe) nous informe que la procédure d'élaboration du PLU est soumise à une étude d'évaluation environnementale.
Une nouvelle réunion téléphonique est prévue le vendredi 25 juin.

Tour de Table :

M. ROSTEIN : une nouvelle distribution de masques a été organisée pour les enfants entre 6 ans et 18 ans et pour les plus de 65 ans.

Mme Le Drogo informe le conseil des dégâts survenus sur les massifs de fleurs et notamment sur la place de la mairie.

Mme FOURQUIN : pour le 13 juillet, l'association du comité des fêtes prévoit un pique-nique dans la cour de la nouvelle salle associative.

La fête patronale aura lieu les 4-5 et 6 septembre.

La salle des fêtes peut-être de nouveau louée.

M. THIRIET : propose de recenser rapidement les travaux d'entretien voirie et sur fiches navettes à envoyer à la CU du Grand Reims, le budget étant limité cette année. Les travaux sur l'éclairage public sont maintenus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.